



## rupture congé parentale pour congé maternité

Par **chafouin75**, le **14/12/2009** à **16:53**

Je suis en congé parental depuis le 1er avril 09 jusqu'au 1er avril 10. Je ne touche aucune aide de la CAF.

Je suis actuellement enceinte de 7mois de mon deuxième. Je viens d'apprendre que mon congé maternité se terminera le 20 avril et que je ne toucherais aucune indemnités pour le congé maternité, étant en congé parental.

Ma question est la suivante : ai-je le droit, si j'arrive à m'arranger avec mon patron, de rompre mon congé parental pour prendre mon congé mater et donc toucher les indemnités ?

merci d'avance pour vos réponses